Le prince de Bismarck

Berlin, 29 juin. — Le prince de Bismarck a accepté la candidature au Reichstag.

Mort accidentelle d'un jockey

Lyon, 29 juin. — Aujourd'hui à la 3e épreuve, prix du grand Camp, le jockey Tom Lochmar est tombé au premier obstacle et a reçu à la nuque un coup de pied de cheval. Il est mort une demi-heure après.

Mystérieuse affaire en chemin de fer

Nîmes, 29 juin. — Le parquet de Nîmes s'est transporté ce matin à la gare pour faire une enquête au sujet de la mystérieuse affaire suivante :

A l'arrivée du train 867, qui correspond avec le rapide de Paris à Marseille, les coussins d'une voiture de Paris à Cerbère ont été trouvés tachés de sang.

Un oreiller pris à Paris portait les traces d'une main sanglante.

Dans cette voiture, avaient pris place, au départ, dans deux compartiments séparés, d'un côté M. Lisbonne, sénateur de l'Hérault ; de l'autre, dans le compartiment ensanglanté, deux jeunes gens que M. Lisbonne a vus descendre à Tarascon.

Une enquête a été immédiatement ouverte.

Défaite des Derviches par les Italiens

Massaouah, 29 juin. — Des derviches ayant envahi le territoire des Beni-Amer, placé sous le protectorat de l'Italie, ont été mis en déroute par une compagnie indigène commandée par le capitaine Fara.

Les derviches ont eu 150 des leurs tués.

Ils ont laissé sur le champ de bataille cent fusils, des canons, drapeaux, etc.

La compagnie indigène a eu deux morts et quatre blessés.

Dans les Balkans

Constantinople, 29 juin. — Saïd-Pacha, qui assistait au dernier conseil extraordinaire jeudi, au palais, pour examiner la note bulgare, aurait émis l'opinion que la Porte devait rejeter les demandes de la Bulgarie et que, si les Russes agissaient, elle devait répondre par la force. En effet, aurait ajouté Saïd-Pacha, si la Porte cédait ou restait les bras croisés, comme en 1885, l'empire ottoman risquerait de fondre comme la neige au soleil.

Les paroles de Saïd-Pacha auraient produit une vive impression et rallié la pluralité des suffrages des assistants.

A l'église du Sacré-Cœur

Paris, 29 juin. — Ce matin, à neuf heures, en présence de plusieurs milliers de pèlerins, a eu lieu la consécration solennelle au Sacré-Cœur des industriels et des commerçants.

C'est à la Basilique de Montmartre que cette imposante cérémonie a eu lieu. MM. Léon Harmel, président du comité des associations chrétiennes; André, maître de Forges, Doguis, Ferron, Fournier, vice-présidents, représentaient ces associations.

Mgr Richard, cardinal archevêque de Paris, officiait pontificalement.

Après la messe, au cours de laquelle des chants ont été exécutés par la maîtrise et des artistes, le R. P. Bouvier de la Compagnie de Jésus, a prononcé un remarquable discours sur la nécessité des associations chrétiennes, puis a donné la bénédiction papale.

Le drapeau de l'association a été enfin béni par Mgr Richard après le Salut du T. S. Sacrement.

Les courses d'Auteuil

Paris, 29 juin. — Prix de la Tour : 1 *Flèche*; 2 *Mantra*; 3 *Santrec*,

Prix Biheron : 1 *Sainte Foy*.

Prix de France : 1 *Roman Oak*; 2 *Liban*; 3 *Fic-Rosse*.

Prix le Torpilleur : 1 *Alain-Chartier*; 2 *Riscle*; 3 *Parbleu*.

Prix de la Rivière : 1 *Diogène*; 2 *Sainte-Foy*.

Arméniens et Musulmans

Constantinople, 29 juin. — Suivant la version de la Porte dans les dernières rixes qui ont éclaté à Erzeroum, entre les Arméniens et les Musulmans, il y a eu 18 tués dont 10 musulmans, et de nombreux blessés dont une quarantaine de musulmans.

Le choléra

Madrid, 29 juin. — Il y a eu hier cinq décès cholériques à Gandia. Aucun cas nouveau n'a été constaté dans la soirée.

Pour la journée d'hier, dans toute la province de Valence, le nombre total des cas a été de 12, et celui des décès de 9. On signale en outre 4 cas de maladies suspectes.

Trois nouveaux cas de gastro-entérite cholériforme ont été constatés à Enera.

La Bulgarie et la Turquie

Constantinople, 29 juin. — Saïd-Pacha, qui assistait au dernier conseil extraordinaire, jeudi au palais, pour examiner la note Bulgare, aurait émis l'opinion que la Porte devait rejeter les demandes de la Bulgarie et que, si les Russes agissaient, elle devait répondre par la force. En effet, aurait ajouté Saïd-Pacha, si la Porte cédait ou restait les bras croisés, comme en 1885, l'Empire ottoman risquerait de fondre comme la neige au soleil.

Les paroles de Saïd-Pacha auraient produit une vive impression et rallié la pluralité des suffrages des assistants.

Exécution du major Panitza

Vienne, 29 juin. — C'est dans une entrevue qu'a eue le prince Ferdinand avec le comte Kalnocki que l'exécution du major Panitza aurait été décidée, et ce n'est qu'en sortant de chez le premier ministre austro-hongrois que le prince aurait télégraphié son assentiment à M. Stamboulof.

Le gouvernement autrichien aurait mis au prix de cette exécution la reconnaissance officielle du prince.

Sofia, 29 juin. — Le major Panitza a été exécuté dans les circonstances suivantes :

A neuf heures, ce matin, il a été transporté à un endroit où campe la garnison de Sofia.

La garnison s'est formée en grand carré.

La lecture de la sentence a été faite au condamné qui s'est confessé et a communié.

Après lui avoir bandé les yeux, on l'a attaché à un arbre.

Il a eu la poitrine traversée par 21 balles.

Le peloton d'exécution fait partie du 14e régiment dit *Malecouski*.

Avant de mourir, le major Panitza a crié : Vive la Bulgarie.

Au sujet de cette exécution, on lit dans l'*Autorité* :

« Nous doutons que par ces mesures d'extrême rigueur, le prince de Bulgarie ait fortifié son pouvoir chancelant.

» Les Bulgares, l'armée bulgare surtout, lui pardonneront difficilement la mort du major Panitza; elle excitera la douleur et la colère de la Russie et rendra la situation encore plus tendue entre le tsar et le prince de Bulgarie.

» Il est manifeste, en effet, qu'en fusillant le major Panitza, on a surtout tiré sur un ami de la Russie.

» Un prédécesseur du prince Ferdinand, le prince de Batterberg, est tombé pour moins que cela. »

Le cas du général Tricoche

Paris, 29 juin. — Il n'est pas tolérable, dit la *Lanterne*, qu'un général, même dans le cadre de réserve, compromette dans la politique « ses camarades de l'armée » ; il n'est pas tolérable qu'ayant eu l'honneur d'être chargé de missions secrètes, un général, même n'a partenant plus à l'armée, trahisse publiquement le secret de ses missions.

Nous espérons que M. le général Tricoche sera désavoué par MM. les généraux Saussier et Février; nous sommes convaincus qu'il sera rappelé au devoir par M. le ministre de la guerre.

Conférence de M. Goblet à Versailles

Versailles, 29 juin. — Hier soir, au théâtre des Variétés, M. Goblet a fait une conférence politique devant 1,500 personnes environ.

Le préfet le secrétaire-général, le vice-président du conseil de préfecture et plusieurs conseillers municipaux étaient présents.

Le conférencier a exposé le programme républicain progressiste; il a demandé la continuation des réformes, la nomination du Sénat par le suffrage universel et l'application complète et énergique de la loi scolaire.

La conférence organisée par le comité radical, était présidée par M. Barbe, député de Seine-et-Oise.

Après la conférence a eu lieu un punch.

Le conseil municipal de Nîmes

Nîmes, 29 juin. — Des incidents tumultueux se sont produits hier soir à la séance du conseil municipal.

En l'absence du maire, le conseil était présidé par M. Serrières, adjoint.

Après un vote rejetant le procès verbal de la dernière séance du conseil, M. Barbey, membre de la majorité protestataire, a déposé une proposition de blâme contre M. Pascal, maire, et a demandé la suppression de l'indemnité de 6,000 fr. qui lui est allouée à dater du 1er juillet.

M. Serrières a refusé de mettre aux voix cette proposition et a levé la séance au milieu du bruit et des protestations de la majorité.

Une foule considérable, tant dans la salle du conseil que sur la place de l'hôtel de ville, criait : Démission ! Dissolution !

Français et Anglais au Canada

Ottawa, 29 juin. — Au cours de la dernière session de la législature du Manitoba, une des provinces de la confédération canadienne, la langue française ayant été abolie comme langue officielle malgré la défense désespérée des 13 députés canadiens français sur les 30 qui composent la législature, sir John Thompson, ministre à Ottawa est parti à Londres afin de connaître l'opinion du conseil privé de la reine sur la légalité de cette abolition.

Il est assez peu probable que cette mesure soit rapportée; ce serait pourtant le seul moyen de faire disparaître l'état d'irritation qui va toujours en augmentant au Canada et qui peut d'un moment à l'autre provoquer de graves conflits entre les deux races française et anglaise.

La question d'Heligoland

Hambourg, 29 juin. — Les habitants de Heligoland demandent instamment que le gouvernement anglais leur fournisse les frais de transport pour aller en Amérique.

On dit que le Canada est celle des colonies anglaises où il serait le plus utile de diriger l'émigration des Heligolandais.

Londres, 29 juin. — Le parti libéral ne s'opposera que pour la forme à la cession d'Heligoland à l'Allemagne, à moins que la discussion n'en soit retardée beaucoup et que d'ici là l'opposition n'ait cru à la possibilité de se faire de cette question une arme dangereuse.

M. Gladstone a promis de ne pas y opposer ; il serait toutefois prudent pour le gouvernement de se hâter, car les renseignements qui arrivent sur les dispositions des habitants de l'île sont unanimes à dire que ces derniers se montrent très peu satisfaits d'avoir été transférés d'une nationalité dont ils voulaient à une autre dont ils ne voulaient pas.

Certains journaux, entre autres la *Pall Mall Gazette*, qui a mis en avant l'idée d'un plébiscite dans ses colonnes sur cette question, s'attachent à soulever une vigoureuse opposition à la cession de l'île, en se basant sur le peu de goût de ses habitants à devenir sujets allemands.

Le choléra. — Un cas douteux dans l'Aude

Paris, 29 juin. — On signale hier à Cuxac, petite commune du département de l'Aude comptant environ 900 habitants, le décès d'une femme morte en quelques heures à la suite d'une violente attaque de dysenterie, ainsi que l'a constaté le médecin des épidémies.

Le maire de cette commune a néanmoins, immédiatement donné des ordres pour que tous les objets de literie fussent brûlés, la chambre passée au sublimé corrosif et la maison blanchie à la chaux, ce qui a été exécuté sur le champ.

Le docteur Charrin, mandé par dépêche, s'est rendu sur les lieux et s'est assuré que toutes les mesures de désinfection avaient été prises.

Madrid, 29 juin. — A Gaudia on signale sept cas et deux décès, à Benioppe, quatre cas suspects dont trois morts.

A Gueca un cas s'est produit.

Patriotisme épiscopal

Sous ce titre, l'*Estafette* publie l'information suivante :

« A l'occasion du baptême d'une cloche dans une des églises de Châteaudun, Mgr Lagrange, évêque de Chartres, a prononcé une allocution patriotique dont les assistants se sont montrés justement touchés.

» Après avoir rappelé les souvenirs personnels de 1870 et l'héroïque résistance de Châteaudun bombardé, l'évêque de Chartres a ajouté les paroles suivantes:

» La voix de la cloche que nous venons de bénir » vous appellera à la prière ; elle vous inspirera des » sentiments de douceur et de concorde ; mais si la » patrie était une fois encore en danger, cette cloche » sonnerait le tocsin et à cet appel, mes très chers » frères, vous vous lveriez tous en armes et le » cœur haut, sans aucune distinction de partis, pour » préserver notre sol sacré.

» Les soldats de la France seraient aussi héroïques » qu'ils le furent en 1870, et, j'en ai l'entière confiance, ils seraient plus heureux. Je les bénis d'avance ! »

» Ces paroles, qui nous sont transmises par un auditeur, ont fait passer dans l'assistance un grand frisson patriotique. »

L'affaire Gouffé en pantomime

Marseille, 29 juin. — En attendant qu'Eyraud soit traduit devant la cour d'assises de la Seine, un auteur du cru, M. Marnaud, vient de le cloner au pilori de l'opinion publique.

L' « Affaire Gouffé, » tel est le titre d'une pantomime en sept tableaux, jouée au Palais de Cristal, pour le bénéfice d'un mime en renom, M. Virgile, qui a rempli le rôle de l'exécuteur du galant haissier.

Les principaux personnages de cette pièce populaire, mise en musique par le maestro Trave, étaient : Gabrielle Bompard, Gouffé, « Heyraud, Garringer » et l'agent « Furet ».

Inutile d'ajouter que le « clou » de ce drame a été la pendaison de l'officier ministériel, dont la mort tragique était représentée, à la porte du palais de Cristal sur un tableau-réclame.

On disait que cette pantomime serait, au dernier moment, interdite par ordre administratif, mais il n'en a rien été.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 21 juin 1890.

Présidence de M. Henry Mathon

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président rend compte des séances tenues par le conseil supérieur du commerce et de l'industrie pour la question économique et auxquelles il a assisté. A la suite de cette communication, écoutée avec un vif intérêt, la Chambre décide qu'une réunion, spécialement consacrée à l'étude et aux propositions de tarifs de douane, aura lieu mardi, 24 juin courant, à 2 heures et demie.

La Chambre de commerce de Roubaix, émue de la proposition de loi sur les syndicats professionnels adoptée par la Chambre des Députés, le 13 mai dernier, a décidé qu'elle protesterait de toute son énergie contre les dispositions de cette loi qui constituent un véritable attentat à la liberté individuelle des patrons et des ouvriers et ne peut être que funeste à l'industrie et à la pacification sociale.

Ces dispositions sont ainsi conçues :

« Quiconque, patron, contre-maître, employé ou ouvrier, sera convaincu d'avoir par menaces de perte d'emploi ou de privation de travail, *refus motivé* d'embauchage, renvoi d'ouvriers ou employés à raison de leur qualité de syndiqués, violences ou voies de fait, dons, offres ou promesses de travail, entravé ou troublé la liberté des associations professionnelles ou empêché l'exercice des droits déterminés par la loi du 21 mars 1884, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à trois mois et d'une amende de 100 à 2,000 francs. »

On voit de suite et manifestement que les pénalités particulièrement rigoureuses, inscrites dans cette loi d'exception, sont dirigées exclusivement contre les chefs d'industrie. C'est en cela une violation flagrante du grand principe qui domine nos codes : celui de l'égalité de tous les français devant la loi.

Pour justifier cette partialité inique, on représente les chefs d'industrie comme hostiles à la loi du 21 mars 1884, mais ce n'est là qu'un prétexte, le fond, c'est l'asservissement des patrons par les syndicats ouvriers auxquels le projet de loi confère une sorte d'immunité. Les chefs d'industrie respectent la loi de 1884 parce qu'elle assure impartialement les mêmes droits à toutes les associations professionnelles ouvrières ou patronales, comme ils reconnaissent le droit de coalition parce qu'il est réciproque pour les patrons et les ouvriers.

La loi du 21 mars 1884 a reçu, d'ailleurs, partout et notamment dans notre région, la plus large application. La très grande majorité des ouvriers sont groupés en syndicats et il devient par cela même difficile sinon impossible de refuser d'embaucher ou de renvoyer des ouvriers à raison de leur qualité de syndiqués. Mais l'arme reste aux mains des syndicats pour vexer, tracasser et opprimer les patrons.

Tout ouvrier congédié, fondé ou non à attribuer son renvoi à sa qualité de syndiqué pourra, sur sa simple affirmation, traduire son patron devant un tribunal et ce tribunal devra scruter les intentions, les tendances et les mobiles secrets qui auront fait agir ce patron. Cela résulte des termes mêmes de l'auteur, rapporteur de la commission :

« Les tribunaux, lorsqu'ils seront chargés d'appliquer la loi, auront à apprécier, pour caractériser le délit, et le fait du renvoi et l'*intention* délictueuse de l'auteur. »

Ainsi le patron ne pourra même pas se retrancher purement et simplement derrière son droit inséparable d'employer qui bon lui semble, le juge est chargé de descendre dans le for intérieur de ce patron pour y rechercher, si en refusant d'embaucher ou en renvoyant un ouvrier syndiqué, il n'a pas été mu par une intention malveillante à l'égard des syndicats professionnels. C'est monstrueux et l'on a peine à concevoir qu'une telle loi ait pu être votée.

Entraver ainsi la pleine liberté du patron dans l'embauchage ou le renvoi de ses ouvriers, sous le prétexte spécieux d'assurer l'exécution de la loi du 21 mars 1884, n'est-ce pas détruire toutes les conditions d'existence de l'industrie; n'est-ce pas transformer en loi d'oppression, de lutte et d'antagonisme, une loi sur laquelle on fondait de grandes espérances pour la pacification sociale?

Enfin, le privilège exorbitant conféré aux adhérents des syndicats professionnels, c'est aussi l'asservissement des ouvriers qui voudraient rester libres et qui, pour n'être pas condamnés à l'impuissance, se trouveraient ou obligés de s'associer à un syndicat, ou empêchés de se retirer quand ils le jugeraient bon. C'est le despotisme des anciennes corporations, auxquelles on a tant reproché d'être exclusives; c'est la négation de la liberté individuelle que le législateur de 1884 a voulu, au contraire, protéger par tous les moyens.

Par ces motifs, la Chambre de commerce de Roubaix proteste énergiquement contre une loi qui n'a pu être votée par la Chambre des Députés que dans un moment d'entraînement, et émet le vœu instant que cette loi néfaste soit repoussée par le Sénat.

(*A suivre.*)

NOUVELLES MILITAIRES

Sur la demande du général de Miribel, chef d'état-major général de l'armée, le ministre de la guerre vient de prescrire aux commissions militaires des chemins de fer de préparer une augmentation des stations, des repas et des ambulances de gare prévues pour les différents réseaux. Ces mesures ont pour but d'accroître le bien-être des troupes pendant la période des transports stratégiques, et d'assurer aux blessés et malades évacués des secours plus fréquents.

Le général de Miribel se propose d'apporter d'autres développements au service militaire des chemins de fer, qu'il regarde, avec raison, comme le rouage le plus important de la préparation à la guerre. Ne dit-on pas, très justement, que le plan de guerre est compris tout entier dans le plan des transports stratégiques de la concentration ?

Le chef d'état-major de l'armée est, du reste, entré tout à fait dans les vues de M. de Freycinet, qui a déjà amélioré sur bien des points cet important service des transports.

Depuis l'année 1884, où pour la première fois, le ballon de forme allongée, imaginé par MM. Renard et Krebs, s'éleva de l'atelier de Chalais, les deux inventeurs n'ont pas cessé de chercher la solution définitive du problème. Il leur fallait trouver un moteur plus puissant sous un volume restreint; or, on affirme que M. Renard vient de voir ses efforts couronnés de succès.

M. Renard est parvenu à établir un moteur d'une force de soixante-dix chevaux ne pesant que 400 kilogrammes et d'un volume très peu considérable.

C'est un moteur électrique susceptible de marcher dix heures.

On voit l'importance de cette découverte ; aussi l'a-t-on tenue secrète jusqu'à ce jour.

Actuellement toutes les expériences préparatoires ont eu lieu et on achève le moteur type définitif.

Dans quelques jours aura lieu une ascension du ballon de Meudon, qui cette fois, actionné par le nouveau moteur, manœuvrera au gré des aérostiers; c'est du moins la conviction du capitaine Renard.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Au tribunal de commerce. — A l'ouverture de l'audience de lundi, M. Droulers-Prouvost, président, qui ne siège pas d'habitude ce jour, a annoncé qu'en présence du deuil qui frappe le tribunal par la perte de l'un de ses membres, M. Victor Glorieux, on expédierait seulement les affaires courantes, et toutes les causes nécessitant des plaidoiries seraient remises.

Nous apprenons qu'à la suite d'un concours entre divers constructeurs, ingénieurs et architectes anglais, alsaciens et français, la *Compagnie Industrielle d'Orizaba* (Mexique) a confié à l'un de nos concitoyens M. V. Dubreuil, ingénieur à Roubaix, la création à Orizaba d'un établissement industriel considérable comprenant filature de coton, tissage, teinturerie, impression, magasins, cités ouvrières, etc.

On se fera une idée de l'importance de cette usine, (fondée du reste par des Français de Barcelonnette habitant le Mexique depuis longtemps et y ayant déjà d'autres établissements industriels), en apprenant qu'elle exigera près de quatre millions de kilogrammes de métal pour tous ses bâtiments.

A la suite de diverses adjudications préparées et présidées par M. Dubreuil, à Paris, MM Moisant Laurent, Savey et Ce, de Paris, constructeurs du dôme central à l'Exposition de 1889, ont obtenu les combles, les planchers métalliques et la couverture. MM. Merveille-Kling et Gossart frères, de Lille, les tabliers métalliques du rez-de-chaussée et les cheneaux; MM. Delattre Paulus et Courrier de Roubaix, et Dujardin de Lille, les transmissions du poids de 280,000 kil. environ ; M. Henrion, de Roubaix, l'éclairage électrique ; M. Honoré, de Roubaix, (verreries d'Auiche), la vitrerie.

Les machines sont fournies par MM. Platt Brothers d'Oldham (Angleterre) pour la filature et le tissage; par MM. Mather et Platt pour les apprêts et pour les générateurs.

MM Gunthier et Cie, de Manchester, exécutent les cinq turbines d'une force totale de seize cents chevaux.

La Société d'encouragement pour l'Industrie Nationale, qui a son siège à Paris, vient de décerner une médaille de cent francs à M. Cyprien Brunin, ouvrier emballeur chez MM. Vandenberghe et Deledicque, de Roubaix, pour services rendus pendant 50 ans dans la même maison.

M. Brunin avait déjà reçu, en 1869, une médaille d'argent de la Société d'encouragement de Lille.

Chronique religieuse. — Chapelle de la Visitation Ste-Marie, boulevard de Strasbourg. Mercredi 2 juillet sera célébrée la fête patronale de la Visitation. A quatre heures et demie aura lieu un salut solennel avec sermon, par le R. P. Dubois, Barnabite.

La fête du Cercle catholique la *Concorde*, rue Pellart, a été célébrée hier dimanche d'une façon charmante et continuera aujourd'hui lundi.

Le Cercle *La Concorde* est en pleine prospérité Le nombre de ses membres augmente tous les jours, et, comme l'indique son titre, c'est, par excellence, le cercle de la bonne entente et de la parfaite cordialité.

Cet heureux résultat est dû, en grande partie, aux hommes éclairés et plein de dévouement qui administrent le cercle, à M. l'abbé Delesalle, son directeur zélé, à M. Alphonse Toulemonde, son président si sympathique et si respecté, et à tous les membres de la Commission.

Comme chaque année, la fête a commencé, le matin, par la célébration, à neuf heures, dans la Chapelle, d'une messe solennelle, qui a été supérieurement chantée par la société chorale du Cercle. Pendant la messe, l'excellent baryton, M. Jean Cocheteux, a rendu avec beaucoup de talent et de sentiment, le *Jésus de Nazareth* de Gounod.

A onze heures, ont eu lieu les jeux traditionnels : cartes, boules, billard, etc. Les prix ont été chaudement disputés, et de longues ovations ont été faites aux heureux lauréats.

Le soir, à sept heures, une attrayante soirée a été offerte aux sociétaires et à leurs familles. Outre différents intermèdes des mieux choisis, on a donné la spirituelle comédie de M. A. Dreyfus, la *Giffle*, et le drame si poignant de Casimir Delavigne, *Charles VI*, en trois actes et en vers.

M. Eugène Delporte a exécuté, avec une véritable maëstria, plusieurs morceaux pour piano.

M. Charles Dupire a dit, avec distinction, avec une aisance parfaite et un sentiment vrai, deux monologues qui ont produit une vive impression : *Pour le drapeau* et *A ma Mère*, l'un de Deroulède et l'autre de François Coppée.

La Giffle a été bien rendue par MM. C. Beuscart, L. Defives, et J. Ferfaille, et l'interprétation de *Charles VI* a été très bonne. Aussi les applaudissements ont-ils été aussi chaleureux que fréquents. Toutes nos félicitations à MM. A. Cléty, A. Wibaux, J. Ferfaille, G. Beuscart, L. Defives, H. Leleux, A. Leleux.

Nous serions injuste si nous ne donnions une mention spéciale à M. A. Cléty, qui a admirablement rempli le rôle de Charles IV, imitant à la perfection la folie du malheureux *roi*.

Ajoutons que la mise en scène avait été bien comprise, et que les costumes étaient d'une fraîcheur irréprochable.

Une deuxième soirée sera donnée dimanche prochain. Le banquet du cercle aura lieu aujourd'hui lundi.

La ducasse du « Jean Ghislain » a été très animée. Dès quatre heures, la rue de l'Ommelet était couverte de promeneurs.

Les baraques de tous genres, installées dans le quartier, ont du faire d'excellentes recettes.

Une jeune fille en léthargie. — La jeune fille, dont nous avons parlé hier, est toujours dans le même état.

Le docteur, qui l'a visitée, a ordonné son transfert à l'hôpital dimanche après-midi à cinq heures.

Cette jeune fille sera soumise à des expériences électriques et sera nourrie artificiellement.

Ce n'est pas la première fois qu'elle tombe en léthargie, mais jamais cet état n'avait persisté aussi longtemps.

Une sueur froide perle continuellement sur sa figure.

Elle essaye à certains moments de réagir, mais ses efforts restent vains et sa respiration est saccadée.

Concours de chiens ratiers. — Beaucoup d'amateurs s'étaient rendus, dimanche, à quatre heures, dans la salle de M. A. Delmolle, rue du Fontenoy, pour assister à un concours de chiens ratiers, organisé par le *Club roubaisien*. Les 165 francs de prix ont été vivement disputés; 31 chiens formant 3 catégories ont pris part au concours ; chaque chien avait 4 rats à exterminer. Voici les résultats :

1re catégorie. — 1 à 8 kilos : 1er prix 30 francs et diplôme à *Mina*, à M. Buert de Roubaix, 23 secondes; 2e, 15 fr. et diplôme à *Pipo*, à M. Dewinter (Tourcoing) 24 secondes 1/2 ; 3e, 10 fr. et diplôme à *Trina*, à M. Covœt (Tourcoing) 26 seconde.

2e catégorie. — Chiens de 8 à 13 kilos : 1er prix, 30 fr. et diplôme à *Bismarck*, à M. Remy, de Lille, 10 secondes 1/2, 2e, 15 fr. à *Toby*, à M. Mesplomb, de Roubaix, 11 s. 3/4, 3e, 10 fr. à *Boulanger*, à M. Philippart, de Tourcoing, 14 s.

3me catégorie. — Chiens de 13 k. et au-dessus : 1er prix, 30 fr. à *Balloufar*, à M. Marcq, Lille, 10 secondes; 2me, 15 fr. à *Fox*, à M. Buert, Roubaix, 10 s. 3/4, 3me, à *Fox*, à M. Dhondt, Roubaix, 11 secondes.

Jeux de fantaisie : Pots à fleurs, 1er prix, à *Cupidon*, à M. Vienne, Roubaix ; égouts : 1er prix, au chien de M. Lorthiois de Tourcoing ; 2e, *Cupidon*, à M. Vienne, Roubaix.

Un match supplémentaire a eu lieu à l'issue du concours entre *Turck*, à M. Vienne, et *Fox*, à M. Baert.

L'enjeu était de 50 fr., chaque chien avait 40 rats à détruire. C'est *Fox* qui a été vainqueur, il a mis 38 secondes, et *Turck*, 40 secondes.

Une grave affaire de mœurs. — Sous cette rubrique nous avons annoncé, il y a quelques jours, que deux jeunes filles accompagnées d'un monsieur avaient été assaillies par une bande de chenapans, près du pont du Beau Chêne, en se rendant à Wattrelos.

Cette affaire est entrée, paraît-il, dans une bonne voie, car, par suite d'aveux qu'aurait faits une femme parente ou amie de l'un des agresseurs, on serait arrivé à connaître les noms de plusieurs de ces individus qui ne tarderont pas à être arrêtés.

Il est dès maintenant certain qu'ils étaient, pour le moins, vingt à vingt-cinq et il est à souhaiter qu'on purge ce quartier des rôdeurs qui l'infestent.

L'endroit où s'est passé cet ignoble attentat étant limitrophe entre Roubaix et la commune de Wattrelos, une enquête est ouverte par un commissaire de police de Roubaix et par celui de Wattrelos.

Ces deux fonctionnaires se sont entendus, samedi après-midi, au Beau-Chêne, et ont procédé à l'interrogation de plusieurs jeunes gens sans travail qui passent les jours et les nuits au même endroit, guettant toujours un mauvais coup à faire. Espérons que cette enquête aboutira.

Une chute, rue de l'Ommelet. — Une bande de gamins de dix à douze ans s'amusaient, dimanche matin, vers onze heures, à courir les uns après les autres.

Parmi eux se trouvait un enfant estropié de la jambe droite, Emile Delsalle, qui, en voulant rejoindre ses camarades, butta contre un pavé et tomba.

Quand le pauvre enfant voulut se relever, il se trouva dans l'impossibilité de marcher. Des témoins de cet accident, effrayés par les cris que poussait le pauvre petit, lui demandèrent l'adresse de ses parents et le reconduisirent à son domicile.

Un médecin fut appelé et il déclara qu'Emile Delsalle, dans sa chûte, s'était fracturé la jambe, à l'endroit même où elle avait été cassée l'année dernière.

Un accident de voiture. — Un voiture découverte, dans laquelle avait pris place une famille composée de trois jeunes enfants et du père et de la mère, arrivait, samedi, vers six heures du soir, à toute vitesse dans la rue Daubenton.

Le cheval prit tout à coup peur et le conducteur voyant le danger, sauta à bas de son siège et saisit l'animal par les brides. Celui-ci se cabra et lança de violentes ruades. Une des fillettes fut tellement épouvantée qu'elle se précipita sur la chaussée. Dans sa chute elle a reçu une blessure au front qui lui a fait perdre beaucoup de sang.

Après quelques minutes d'arrêt, l'équipage a continué sa route.

Des maçons en goguette. — Il y a différentes catégories d'ivrognes; les uns sont rieurs, les autres grossiers, mais il s'en trouve malheureusement un grand nombre qui deviennent d'une brutalité telle qu'ils sont capables, lorsqu'ils sont pris de boisson, de commettre les plus graves désordres.

C'est le cas d'une bande d'ouvriers maçons et terrassiers qui se sont mis, dans la nuit de samedi à dimanche, dans une vilaine situation et dont l'ébriété aura pour plusieurs de tristes conséquences.

Vers minuit, des agents de police en tournée dans la Grande-Rue, virent venir à eux plusieurs personnes leur annonçant qu'une bande d'individus s'amusait à lancer des coups de poing dans les portes et les fenêtres de la rue de la Conférence et que le repos était absolument troublé.

Les agents se rendirent immédiatement rue de la Conférence et trouvèrent, en effet, une quinzaine d'ouvriers maçons et terrassiers qui allaient de porte en porte, faire du bruit dans les maisons. Ils engagèrent les promeneurs nocturnes à cesser ce tapage et à rentrer chez eux. Le vacarme cessa pour un moment, mais lorsque les ouvriers ne furent plus à portée des agents ils recommencèrent leur manège bruyant. De nouveau ils furent rejoints par les agents près du pont du Cimetière. Ce fut alors une longue suite d'insultes et de menaces à l'adresse de la police. — « Tas de lâches, tas de fainéants, s'écriaient les maçons, venez donc par ici, nous vous jetterons dans le canal.. » Comme c'était leur devoir, les agents voulurent imposer silence à ces terrassiers en goguette, mais ceux-ci, un peu surexcités, répondirent par des gros mots suivis bientôt de voies de fait. Une véritable lutte s'engagea au cours de laquelle un des agents a eu sa tunique mise complètement en lambeaux.

La chose prenait une tournure grave quand heureusement un employé d'octroi, M. Albert Mazure, mis en éveil par les cris des agents, vint leur prêter main-forte ; après bien des efforts ils réussirent à arrêter deux maçons, les nommés Maxim lien Coûpe, habitant la rue des Fossés et Coustant Jaquaux, du Pile.

Tous deux ont été conduits au dépot et seront dirigés sur Lille.

Un méchant ivrogne. — Dans la nuit de samedi à dimanche, vers une heure du matin, M. Duponchel, cabaretier, rue des Fabricants, se présenta au poste de police de la Grand'Place, pour y raconter qu'un individu, en état d'ivresse, était venu dans son estaminet, vers onze heures du soir et que, sur son refus de lui donner à boire, cet individu était entré dans une grande colère.

Pour mettre fin à sa fureur, M. Duponchel fut obligé de le mettre poliment à la porte, mais le client, exaspéré, revint sur ses pas et lança de violents coups de poing dans la vitrine dont les carreaux volèrent en éclats; puis il prit la fuite.

Sa déclaration faite, M. Duponchel quitta le poste et retourna chez lui. En passant devant la pharmacie de M. Deux, rue du Bois, il entendit un individu qui se plaignait et demandait du secours. Il s'approcha et quel ne fut pas son étonnement en reconnaissant son client de tantôt. Il le prit par le bras et, malgré ses réclamations, il retourna au poste où l'individu déclara qu'il s'était fortement blessé au poignet avec des débris de verre.

Il fut obligé, avant de recevoir les soins de M. le docteur Bernard, de donner son nom et son adresse. C'est un nommé Ernest Depauw, âgé de 29 ans, surveillant. Lorsque la plaie eut été pansée, il a été écroué au dépôt en attendant qu'il soit conduit à Lille.

Les accidents de voiture. — En descendant le boulevard de Paris, dimanche après-midi, l'essieu de la voiture de M. M... boucher, se brisa et le conducteur fut précipité sur le sol. Il dut abandonner les guides et le cheval continua quelques instants sa route.

La mère de M. M..., qui était restée dans la voiture en a été quitte pour la peur ; quant à M. M.., il n'a reçu que quelques égratignures.

Un autre accident s'est produit vers huit heures, à l'entrée de la rue Neuve. La roue d'une voiture de places s'est engagée dans les rails du tramway et s'est brisée. Les dégâts sont purement matériels.

Une rixe, rue de Tourcoing. — Deux ouvriers tisserands étaient, dimanche matin, les meilleurs amis du monde; ils avaient, en effet, visité ensemble un grand nombre de cabarets.

Vers quatre heures de l'après-midi, les économies commençant à disparaître, l'un des deux demanda à son camarade de lui prêter vingt sous. Celui-ci voulut s'exécuter mais tout à coup l'affaire changea de tournure; il accusa son compagnon de lui avoir soustrait son porte-monnaie. Il n'en fallait pas davantage pour mettre l'autre dans une violente colère; les injures succédèrent aux gros mots et bientôt on en vint aux coups de poing.

Nos deux buveurs s'empoignèrent et se secouèrent si vigoureusement qu'ils faillirent tomber dans la vitrine d'une épicerie devant laquelle avait lieu la lutte.

Heureusement pour les combattants, un militaire du 96e de ligne qui passait à ce moment s'est jeté résolument dans la mêlée et a réussi à séparer les deux amis brouillés, dont l'un est rentré couvert de sang et les vêtements déchirés, dans la cité St-Louis rue de Tourcoing.

Une fâcheuse rencontre. — Une jeune fille de la rue de l'Alma, Florine B..., vivait depuis environ trois mois avec un ouvrier peintre, et ils devaient s'unir, paraît-il, dans les premiers jours du mois de juillet.

Mardi dernier, Florine B... quittait brusquement son ami, sans lui laisser sa nouvelle adresse. Le jeune homme s'étant mis à sa recherche, mais toutes les démarches faites pour la retrouver étaient demeurées inutiles.

Il la croyait ou victime d'un accident, ou de retour chez ses parents qui habitent aux environs de Courtrai, quand, samedi vers midi, en sortant de son atelier, il trouva la fugitive en conversation avec un garçon boulanger dans la rue du Grand-Chemin.

L'ouvrier peintre suivit son ex-amie jusqu'à la rue Blanchemaille et voyant qu'elle continuait à causer avec celui qu'il considérait comme son ennemi, il s'approcha, et lui administra une paire de soufflets ; le garçon boucher pris au dépourvu, crut prudent de rebrousser chemin ; quant à la jeune fille elle se contenta de prévenir le jeune homme qu'elle ne voulait plus de lui et elle porta plainte pour les coups qu'elle avait reçus.

Un jeu de hasard. — Il est des gens qui prétendent et mettent cette idée en pratique, que, pour gagner de l'argent, tous les moyens sont bons. C'est ainsi que, samedi soir, vers sept heures et demie, deux jeunes gens, Victor Couque et Arthur Plachier, âgés tous deux de vingt-deux ans, avaient, afin de réaliser quelques petits bénéfices pour fêter le dimanche, installé, aux environs du pont de la Vigne, un de ces jeux de hasard où ils annonçaient qu'on gagnait à tous les coups mais où, en réalité, on perdait toujours.

Le tableau était installé sur une table pliante de façon à pouvoir l'enlever et déguerpir en cas de visite de la police. Les recettes commençaient à être fructueuses quand deux agents de la sûreté s'approchèrent du jeu et firent main-basse sur les escamoteurs et leur matériel.

Les plus étonnés et les plus mécontents étaient sans contredit les pauvres badauds qui avaient payé leur mise et à qui on n'avait pas laissé le temps de finir la partie commencée.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de samedi, cinq chiens ont été mis en fourrière et une contravention dressée pour divagation.

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

FEUILLETON DU 1er JUILLET 1890. — N° 39

UN DRAME FINANCIER

Par Pierre Sales

XVIII

Ecoufflant

Depuis